

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 10433 Numéro SIREN : 811 475 383 Nom ou dénomination : AETHER FINANCIAL SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2023 sous le numéro de dépôt 61691

AETHER FINANCIAL SERVICES
Société par Actions Simplifiée
Au capital souscrit de 300.000 €
Siège social : 36 rue de Monceau - 75008 PARIS
811 475 383 RCS PARIS

Greffe du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

23 AOUT 2023

Sous le N° :

6691

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en assemblée Ordinaire en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1 – PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022 – ACTIVITE AU COURS DE
L'EXERCICE 2022 ET PERSPECTIVES 2023

A - Présentation des comptes

a) Analyse détaillée du résultat d'exploitation

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élève 2 323 719 € contre 2 023 057 € pour l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 3 877 072 € contre 3 363 102 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 3 469 065 € contre 2 812 451 € pour l'exercice précédent.

On constate donc un bénéfice d'exploitation de 600 721 € au titre de l'exercice écoulé.

b) Analyse du résultat net comptable

Au titre de l'exercice écoulé, on constate que les charges financières s'élèvent à 4 617 € contre 994 € pour l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice écoulé, on constate que les produits financiers s'élèvent à 0.00 € contre 13 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

De plus on constate qu'il n'y a aucune charge exceptionnelle et aucun produit exceptionnel au titre de l'exercice écoulé, tout comme pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le résultat net comptable de notre Société au titre de l'exercice écoulé est un bénéfice de 488 449 €, correspondant à une diminution de 40 110 € par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous vous précisons que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur.

B – Activité de votre Société au cours de l'exercice 2022 – Perspectives de la Société en 2023

L'activité 2022 a été ralentie, en comparaison des années précédentes, du fait (i) du problème liée à l'absence de relation bancaire et (ii) du fort ralentissement de l'activité liée à la hausse des taux.

Toutefois, il est à noter que l'activité a continué de croître tout en restant rentable.

Lors de l'exercice 2022, le processus d'obtention d'une licence de PSP a été initié avec un objectif d'obtention fin T1 23 / début T2 23.

2 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 488 449 euros de la façon suivante :

- Autres Réserves	483 978 €
- Bénéfice de l'exercice	488 449 €
- Bénéfice distribuable	972 427 €
- Affectation compte Réserve Légale	30 000 €
- Autres Réserves (après affectation du résultat de l'exercice)	972 427 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des cinq précédents exercices.

3 - INFORMATION SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dans le courant de l'exercice écoulé, la Société n'a pris aucune participation dans le capital d'une société tierce.

Au cours dudit exercice, la Société n'a réalisé aucune prise de contrôle de société, ni cédé aucune participation.

Au 31 décembre 2022, la Société ne détient aucune filiale.

4- ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé mais a poursuivi le développement d'une nouvelle plateforme du nom de ArturPro afin d'améliorer la productivité de l'équipe et dont les coûts de développement pourront éventuellement faire l'objet d'une activation.

5- DEPENSES SOMPTUAIRES ET FRAIS GENERAUX : ARTICLES 223 QUARTER et 223 QUINQUIES DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Au cours de l'exercice écoulé, aucune somme n'a été réintégrée au titre des articles susvisés.

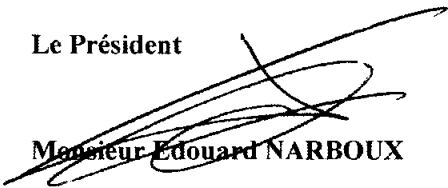
6- CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il n'existe plus de conventions réglementées depuis le début de l'exercice.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Paris, le 9 juin 2023

Le Président



Monsieur Edouard NARBOUX

AETHER FINANCIAL SERVICES
Société par Actions Simplifiée
Au capital souscrit de 300.000 €
Siège social : 36 rue de Monceau - 75008 PARIS
811 475 383 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,
le 27 juin,
à 17 heures,
au siège social,

Les Associés de la Société par Actions Simplifiée **AETHER FINANCIAL SERVICES** (« AFS » ou la « **Société** »), se sont réunis au siège social, sur convocation du Président, pour tenir une séance.

Étaient présents :

La société T3M SARL	150.000 ACTIONS
<i>représentée</i>	
<i>par son gérant Monsieur Edouard NARBOUX</i>	

La société J&1 SARL	150.000 ACTIONS
<i>représentée</i>	
<i>par son gérant Monsieur Henri-Pierre JEANCARD</i>	

TOTAL : TROIS CENTS ACTIONS	300.000 ACTIONS
------------------------------------	------------------------

Les Associés présents ou représentés possédant la totalité des actions, l'Assemblée peut valablement délibérer et en conséquence est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Edouard NARBOUX, Président de la Société, présent et acceptant.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer.



Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- (i) Rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- (ii) Approbation desdits comptes ;
- (iii) Quitus au Président et au Directeur Général ;
- (iv) Affectation du résultat ;
- (v) Nomination du Commissaire aux Comptes
- (vi) Pouvoirs.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- 1. Le rapport du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- 2. L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31/12/2022 ;
- 3. Copies des lettres de convocation adressées aux Associés ;
- 4. Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par le Code de Commerce ont été adressés aux Associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Diverses observations sont alors échangées, à l'issue desquelles personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote de résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour, successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuvent les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 488 449 euros. Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président et au Directeur Général, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés décident d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 488 449 euros de la façon suivante :

- Autres Réserves	483 978 €
-------------------	-----------

- Bénéfice de l'exercice	488 449 €
- Bénéfice distribuable	972 427 €
- Affectation compte Réserve Légale	30 000 €
- Autres Réserves (après affectation du résultat de l'exercice)	972 427 €

Affectation du Résultat :

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 488 449 euros en totalité en augmentation du poste « Report à Nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide, en application de l'article L.225-218 du code de Commerce, ainsi que des articles 13.1 (iii) et 15 des Statuts de la Société, de nommer, à partir de la date de la présente Assemblée Générale, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire la Société SIRIS, société à responsabilité limitée, dont le nom commercial est ECOVIS France, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du Tribunal de commerce de Paris sous le numéro 805 203 254, dont le siège social est situé au 103 rue de Miromesnil 75008 Paris, en la personne de Monsieur Gérard BENAZRA, Expert-Comptable associé, pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les exercices concernés sont les suivants :

Clôture 31/12/2023

Clôture 31/12/2024

Clôture 31/12/2025

Conformément à la loi, leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Annuelle statuant sur les comptes du 3^{ème} exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

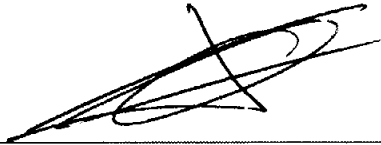
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

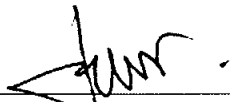
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par :

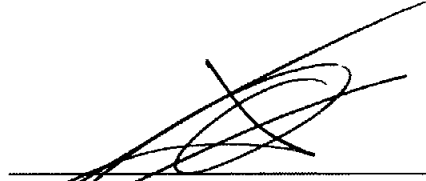


Monsieur Edouard NARBOUX
Président

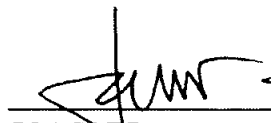


Monsieur Henri-Pierre JEANCARD
Directeur Général

LES ASSOCIES



T3M SARL,
représentée par
Monsieur Edouard NARBOUX
Gérant



J&I SARL,
représentée par
Monsieur Henri-Pierre JEANCARD
Gérant

AETHER FINANCIAL SERVICES
Société par Actions Simplifiée
Au capital souscrit de 300.000 €
Siège social : 36 rue de Monceau - 75008 PARIS
811 475 383 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

EN DATE DU 27 Juin 2023

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

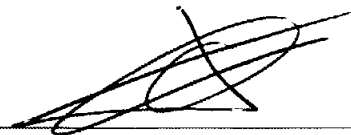
DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés décident d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 488 449 euros de la façon suivante :

- Autres Réserves	483 978 €
- Bénéfice de l'exercice	488 449 €
- Bénéfice distribuable	972 427 €
- Affectation compte Réserve Légale	30 000 €
- Autres Réserves (après affectation du résultat de l'exercice)	972 427 €

Affectation du Résultat :

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 488 449 euros en totalité en augmentation du poste « Report à Nouveau ».



Monsieur Edouard NARBOUX
Président

AETHER FINANCIAL SERVICES
Société Par Actions Simplifiées
Au capital souscrit de 300.000 €
Siège social : 36 rue de Monceau – 75008 PARIS
811 475 383 RCS PARIS
(ci-après la « Société »)

L'INVENTAIRE

Conformément à l'article L.123-12 et R.123-77 du Code de Commerce, l'existence et la valeur des éléments actifs et passifs du patrimoine de la Société ont été contrôlées à la date des présentes, et un relevé de tous les éléments d'actif et de passif au regard desquels sont mentionnées la quantité et la valeur de chacun d'eux a été établi comme suit :

- Eléments actifs : NEANT

- Eléments passifs : NEANT

A Paris, le 27 juin 2023


Monsieur Edouard NARBOUX
Président

Bilan Actif

Edouard NARBONNE

Etat exprimé en euros

31/12/2022				31/12/2021
Brut		Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement	250 901	172 844	78 057
	Concessions brevets droits similaires	6 552	2 189	4 363
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles	82 175		82 175
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, mat. et outillage indus.			
	Autres immobilisations corporelles	23 029	16 454	6 575
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	37 794		37 794
TOTAL (II)		400 451	191 486	208 965
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
	CREANCES (3)			
	Créances clients et comptes rattachés	879 862	97 883	781 980
	Autres créances	88 196		88 196
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	DISPONIBILITES	1 224 773		1 224 773
	Charges constatées d'avance	19 805		19 805
	TOTAL (III)	2 212 637	97 883	2 114 754
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif (VI)			
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 613 088	289 369	2 323 719

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

37 794

22 500

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	300 000	300 000
	RESERVES		
	Réserve légale	30 000	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	483 978	105 419
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	488 449	528 559
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 302 427	963 978
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	30 000	
	Total des provisions	30 000	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	344 557	363 278
	Emprunts et dettes financières divers (3)	741	441
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	193 330	140 186
	Dettes fiscales et sociales	452 664	554 590
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		585
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	991 292	1 059 079
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	2 323 719	2 023 057
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	488 449,03	528 559,08
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	991 292	1 059 079
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	2 242	1 252
	(3) Dont emprunts participatifs		